

Choumen, et en fournit une explication nouvelle (cf. *Ann. épigr.*, 1927, n° 48 ; 1948, n° 54). Le texte devrait se présenter ainsi :

251) frag]ilem [po]stquam rate[m.
 [ue]nerat ad portum uitata pericula cred[ens]
 [a]missam classem saepe in statione defl[ebat],
 [i]ncusansque deos talia est fortasse [locutus] :
 5 [q]uid pelagi trucis profuit euasis[se furorem]
 [s]i mihi in portu pelagus naufragia [pergit] ?
 [Ha]nc cladem inspiciens factis nomen [superauit],
 [cond]oluit miseris obiectaque scrup[ea tollens]
 [rettu]lit in melius hanc Eusebi cura r[uinam],
 · 10 [urbi no]men amissum et reddidit usu[i] portum],
 [Munera pos]teritas ne haec obliuisc[atur inique],
 [stet lapis hic longum] mansurus i[ndex in aeuum].

Il s'agit de la destruction temporaire d'un môle, d'une digue qui rendait périlleuse l'utilisation d'un port, vraisemblablement celui d'Odessos (Varna), sur la côte du Pont. Eusebius a fait évacuer les blocs (*saxa*) *scrupea*, qui étaient un danger pour la navigation et a fait restaurer la partie endommagée qui s'est trouvée ainsi en meilleur état qu'auparavant. L'inscription constitue un monument honorifique officiel, hommage de gratitude envers le bienfaiteur.

UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI CAGLIARI. STUDI SARDI, VIII, 1948.

P. 86 et suiv. avec fig. P. Meloni revient sur la dédicace de *Turris Libisonis* en l'honneur de Galère (*Ann. épigr.*, 1948, n° 178).

252) Texte et commentaire détaillé. L'érection d'une statue à Galère, qui régnait sur les provinces orientales, s'expliquerait

peut-être par des rapports personnels entre ce prince et le *praeses* de Sardaigne. *Turris* était probablement, à la fin du III^e siècle et au début du IV^e, la résidence des *praesides* de l'île (cf. *C. I. L.*, X, n° 7950).

SYRIA, XXVII, 1950.

P. 137-142 avec fig. M. Rodinson. A Palmyre. Épitaphe trilingue (latine, grecque et palmyrénienne).

P. 380-381. H. Seyrig. 253) Un Bruttius Praesens, légat de rang consulaire, est mentionné sur une inscription de Palmyre (H. Seyrig, *Syria*, XVIII, 1937, p. 370 = *Ann. épigr.*, 1938, n° 137 ; *Syria*, XXII, 1941, p. 256) ; il a dû être gouverneur de Syrie entre 120 et 130. C'est le même personnage que le Bruttius Praesens de Mactar (*Ann. épigr.*, 1950, n° 66 ; plus haut, n° 227) ou un homonyme, qui passe pour le père de l'autre. L. Bruttius Maximus, pro-